



CENTRE D'ACTION SOCIALE ET CITOYENNE
SAINT-OUEN

Siège social
Centre Administratif et Social
1, rue de la République
94270 Saint-Ouen cedex
Téléphone : 01 49 25 67 00
Fax : 01 49 25 67 00

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU C.A.S.C. DU JEUDI 8 FEVRIER 2018

Ordre du jour :

- **Rapport de gestion sur l'activité de l'association et sur les comptes clos le 31 décembre 2015.**
 - **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2015.**
 - **Approbation desdits comptes de l'exercice**
 - **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et approbation desdites conventions**
-
- **Rapport de gestion sur l'activité de l'association et sur les comptes clos le 31 décembre 2016.**
 - **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2016.**
 - **Approbation desdits comptes de l'exercice**
 - **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce et approbation desdites conventions**
 - **Renouvellement de mandat pour le Commissaire aux comptes**
 - **Questions diverses**

O. Bouaifel ouvre la séance en remerciant les collègues de leur présence. Elle informe l'assemblée que 3 élues membres du bureau ont données leur démission, il s'agit de :

- A. Roux, Présidente, démission pour des raisons de service.

- G. Hartmann, trésorière, démission sans précision.

- D. Sellami, responsable de la Commission Communication, démission pour des raisons de service.

Mr Marty, représentant le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes assiste à la réunion.

Au vu donc, de l'absence de la Présidente, O. Bouaifel (Secrétaire Générale) donne lecture du rapport de gestion pour l'année 2015. Il est précisé que les documents sont annexés au dossier.

- Approbation des comptes 2015 :

Lecture est faite des documents concernant les comptes de l'exercice 2015 arrêtés lors du dernier Conseil d'Administration et des deux rapports du commissaire aux comptes.

Aucune question n'étant posée, Il est procédé au vote :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, et lui donne quitus de sa gestion.

Les comptes de l'exercice 2015 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2015 qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice qui s'élève à 1539 € sera affecté en fonds associatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve expressément la conclusion des conventions visées audit rapport.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des présents.

- Approbation des comptes 2016

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et lui donne quitus de sa gestion.
Les comptes de l'exercice 2016 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat 2016 qui lui a été présentée. En conséquence, le résultat de l'exercice qui s'élève à 42 255 € sera affecté en fonds associatifs.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve expressément la conclusion des conventions visées audit rapport.
Les comptes sont adoptés à l'unanimité des présents.

Quatrième résolution

Désignation du commissaire aux comptes. Après avoir constaté que le mandat du Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à expiration, décide de désigner cette même société -Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'assemblée générale constate l'absence de Commissaire aux comptes suppléant et décide de désigner le cabinet BEAS, 7-9 Villa Houssay - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex, commissaire aux comptes suppléant, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

Il est proposé de préparer une motion qui sera adressée à Mr le Maire, concernant les difficultés rencontrées par nos collègues élus qui ne peuvent se dégager de leurs services.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

Propositions d'activités ou autres :

- Organisation d'une soirée festive.
- Elaboration d'un questionnaire à destination du personnel, avec leur proposition de nouvelles activités, leur avis ou leur besoin.

De nombreux collègues nous font part de leur satisfaction concernant les activités proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15.

La Secrétaire Générale

O. Bouaifel

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by a large 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Fait à St Ouen le 21 Février 2018

Ci-joints : Les comptes 2015/2016 et les bilans d'activités 2015/2016.

La motion adressée à Mr le Maire.

MOTION

Monsieur Le Maire,

L'assemblée générale du CASC s'est tenue le jeudi 8 février dernier à 14 heures.

Les rapports de gestion et les activités et comptes du CASC ont été certifiées par le commissaire aux comptes.

Ils ont été approuvés au Conseil d'administration par les élus municipaux et du personnel et adoptés à l'Assemblée Générale.

Ces bilans témoignent de l'investissement de qualité du CASC en direction des agents municipaux, dans les domaines culturels, social, sportifs, loisirs, etc...

Plusieurs élus nous ont alertés sur les difficultés qu'ils rencontrent à exercer leurs mandats pour des raisons de services.

Le CASC fonctionne grâce à l'investissement des élus représentant du personnel et nous vous rappelons l'importance de leur accorder le temps nécessaire à faire vivre le CASC.

Monsieur Le Maire, vous soulignez régulièrement l'importance de l'implication des agents municipaux, aussi nous vous demandons de leur faciliter l'exercice de leur mandat.

Cordialement.

Le bureau du CASC